

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **mardi 6 septembre 2022 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Karine Trudel adjointe à la direction agira à titre de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

1. **Administration**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022.
 - 1.3 Liste des comptes à payer et payés.
 - 1.4 Autorisation de remettre des clés de la Mairie.
2. **Sécurité incendie - Sécurité civile.**
 - 2.1 Autorisation d'embauche de Benjamin Nault, pompier volontaire.
3. **Premiers répondants.**
4. **Voirie.**
 - 4.1 Autorisation d'achat d'abrasif et de fondant pour l'hiver 2022-2023.
5. **Hygiène du milieu.**
 - 5.1 Nettoyage du puits no.4 - Offre de services de R.J. Lévesque & Fils.
6. **Urbanisme, zonage et développement.**
 - 6.1 Dépôt de la liste des permis d'août 2022.
7. **Loisirs et culture.**
 - 7.1 Autorisation de présenter une demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
8. **Varia.**
9. **Correspondance.**
 - 9.1 Lettre du ministère des Transports.
10. **Période de questions.**
11. **Levée de l'assemblée.**

1. ADMINISTRATION

207-09-2022 1.1 Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

208-09-2022 1.2 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022.

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 tel que présenté par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

209-09-2022 1.3 Liste des comptes à payer et payés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 054-02-2022 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :

Comptes à payer : 87 262.15 \$

Incompressibles : 60 918.17 \$

Salaires : 30 918.77 \$

TOTAL : 179 099.09 \$

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

210-09-2022 1.4 Autorisation de remettre des clés de la Mairie.

CONSIDÉRANT que la directrice générale a la responsabilité de mettre en application la « *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels – Loi 64* » ;

CONSIDÉRANT que la Loi 64 ne prévoit pas l'accès aux édifices municipaux aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que la Loi 64 prévoit l'accès aux édifices municipaux aux employés et aux personnes autorisées;

CONSIDÉRANT la demande de remettre une clé à un membre du conseil et au responsable des travaux en électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien, et résolu :

D'APPROUVER la demande et de remettre une clé à M. Jocelyn Chamberland et à M. François Dugas.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

211-09-2022 2.1 Autorisation d'embauche de Benjamin Nault, pompier volontaire.

CONSIDÉRANT que le candidat Monsieur Benjamin Nault désire se joindre au SSI de Saint-Guillaume à titre de pompier volontaire :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du SSI Saint-Guillaume, M. Karl Gladu, concernant la candidature de cette recrue ;

CONSIDÉRANT QUE pour toute nouvelle recrue, le document « *Entente pompier volontaire* » doit être accepté et signé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Lemay, appuyé par M Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité :

DE retenir la candidature de M. Benjamin Nault et d'autoriser son recrutement au sein du SSI Saint-Guillaume conditionnellement à l'acceptation et la signature du document « *Entente pompier volontaire* ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun point.

4. VOIRIE

212-09-2022 4.1 Autorisation d'achat d'abrasif et de fondant pour l'hiver 2022-2023.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'achat d'abrasif et de fondant pour l'hiver 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il reste environ 250 tonnes ;

CONSIDÉRANT que les quantités à commander sont de :

Sable (Transport Fréchette) : 120 tonnes

Pierre 5mm (Carrière Acton) : 80 tonnes

Sel (Sel Frigon) : 60 tonnes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'abrasif et de fondant pour l'hiver 2022-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. HYGIÈNE DU MILIEU.

213-09-2022 5.1 Nettoyage du puits numéro 4 – Offre de services de R. J. Lévesque & Fils.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire nettoyer le puits numéro 4 ;

CONSIDÉRANT la soumission de R.J. Lévesque & Fils au montant de 28 925 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité de mandater R.J. Lévesque & Fils pour effectuer le nettoyage du puits numéro 4.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT.

Dépôt

6.1 Dépôt de la liste des permis d'août 2022.

La secrétaire-trésorière dépose la liste des permis émis pour le mois d'août 2022 à tous les membres du Conseil.

7. LOISIRS ET CULTURE

214-09-2022

7.1 Autorisation de présenter une demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent présenter une demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés de Service Canada ;

CONSIDÉRANT que certaines infrastructures sont à remplacer le long de la piste cyclable et que certaines places doivent être réaménagées ;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures sont très utilisées par les aînés et la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au PNHA pour l'année 2022-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. VARIA

215-09-2022

8.1 Adoption du plan MADA

CONSIDÉRANT que la MRC nous a fait parvenir le plan MADA que celui-ci convient ;

CONSIDÉRANT que le Plan pourra être modifié au cours de la démarche au besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le plan MADA présenter aux membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. CORRESPONDANCE

9.1 Dépôt de la lettre du ministère des Transports.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

216-09-2022

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h03.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

M. Robert Julien
Maire

Karine Trudel
Adjointe à la direction
Secrétaire d'assemblée

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire